



APPEL A PROJETS DEAL PARTENARIAT ASSOCIATIF Actions d'éducation à l'environnement et au développement durable

XXXX

« Mettre en oeuvre les objectifs du développement durable »

CONTEXTE ET ENJEUX LOCAUX

La Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement accompagne et soutient depuis de nombreuses années les projets associatifs visant à mieux prendre en compte le développement durable et la protection de l'environnement.

Elle a ainsi aidé à la mise en œuvre de projets de sensibilisation et d'information dans des domaines variés tels que la connaissance de la biodiversité, la protection de l'environnement, la maîtrise de l'énergie, la valorisation de l'économie circulaire, la promotion du recyclage des déchets, ... pour tous les publics.

En 2016, les travaux de la COP 21 ont permis de mobiliser un grand nombre de pays sur un programme de développement durable articulé autour de 17 objectifs du développement durable pour transformer notre monde.

Pour exemple, les objectifs **2, 6 et 7** invitent notamment à

- améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- assurer une gestion durable des ressources en eau
- garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

En tant que territoire insulaire, la Martinique s'avère très concernée par la préservation de ses ressources naturelles, et de toutes les composantes de son environnement.

Pour 2020, la DEAL lance son appel à projets annuel vers les partenaires associatifs afin d'encourager de nouvelles initiatives autour des ODD.

Les propositions d'actions doivent permettre de continuer la mobilisation citoyenne contre les atteintes à l'environnement et de participer à la lutte contre le réchauffement climatique sur le territoire Martiniquais.

CONTENU DE LA THEMATIQUE 2020

La thématique retenue pour l'appel à projets 2020 :

« Mettre en oeuvre les objectifs du développement durable »,

recouvre de nombreux champs d'actions, notamment

- la promotion des circuits courts, des produits locaux et de saison, de l'agriculture bio et/ou raisonnée...
- la lutte contre les gaspillages (eau douce, énergie, alimentaire...)
- la promotion des actions de préservation des ressources naturelles (ex : la récupération des eaux de pluies)

- la mobilité durable...
- les actions visant à développer et utiliser les énergies naturelles, alternatives aux énergies fossiles dans la vie quotidienne...

Cette liste est proposée à titre indicatif, sans caractère exhaustif.

Quelques exemples de projets subventionnés par la DEAL en 2019 sont présentés sur le site internet de la DEAL Martinique : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/la-deal-aides-associations-r392.html>

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les associations à compétence environnementale, éducative, scientifique ou sociale.

QUELS TYPES DE PROJETS ?

Seront financés en priorité les projets :

- s'inscrivant dans une démarche qualitative et éducative, destinée à sensibiliser, éduquer, former différents publics sur les thèmes prioritaires cités ci-dessus
- permettant d'accompagner une dynamique de développement durable et soutenable
- proposant des actions concrètes et réalistes ayant des retombées directes environnementales, sociales et/ou économiques
- assurant une pérennité à l'issue de la mise en œuvre du projet
- présentant une méthode d'évaluation de l'action projetée (indicateurs de suivi...)

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Pour participer à l'appel à projets 2020, vous devez constituer un dossier composé des pièces suivantes :

- Une lettre de demande de subvention précisant notamment le titre du projet, son coût global, et le montant de l'aide sollicitée auprès de la DEAL ;
- s'il s'agit d'une première demande de subvention à la DEAL : les statuts de votre association, la liste des membres du conseil d'administration de votre association, la copie de la déclaration de votre association au journal officiel, une copie du n° de Siret de votre association.
- Le dossier de demande de subvention « cerfa 12156 » complété et signé par le président de l'association. (*)
- Le RIB du compte bancaire de l'association

(*) vous pouvez télécharger le dossier de demande de subvention « cerfa » sur le site : service public.gouv.fr https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do

DATE LIMITE DE DEPÔT DU DOSSIER

Date limite de dépôt de la demande de subvention :

Le lundi 20 avril 2020, dernier délai

MODALITÉS DE DÉPÔT DE DOSSIER

Les dossiers sont à déposer

- **SOIT** par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur de l'Environnement.
de l'Aménagement et du Logement
(à l'attention de la mission SPPDD)
BP 7212 Pointe de Jaham
97274 SCHOELCHER CEDEX

- **SOIT** saisie directement en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-deal-martinique-partenariat-associ>

Ne seront pas pris en compte les dossiers incomplets ou déposés à la DEAL après le 20 avril 2020.

MONTANT DES AIDES FINANCIERES PAR PROJET

Taux de participation de la DEAL : 80% MAXIMUM du coût total du projet.

Montant de la subvention attribuée, par projet, plafonné à : (CINQ MILLE) 5 000 euros.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

La sélection des projets se fera, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible, sur la base des critères suivants :

- la pertinence du projet (finalités, objectifs, nombre de personnes touchées par les actions, pérennisation,...),
- l'adéquation avec les critères listés au paragraphe « Quels types de projets ? »
- l'expérience du porteur de projet : pédagogie à l'environnement et/ou sa capacité à la développer, réalisation de projets (précédentes expériences), compétences particulières, etc.
- le réalisme budgétaire.

Pour toute information contactez :

La Mission SPPDD - DEAL Martinique
Contact : Marie-Françoise COURREGES
Téléphone : 0596 59 57 94
Fax : 0596 59 58 00
courriel : d-pdd.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr